

Renseignement de sécurité—Loi

sont-ils établis? D'aucuns pourront rappeler que deux commissions d'enquête ont déjà recommandé la mise sur pied d'un tel service. D'autre part, tous ne partagent pas la même perception des faits. Les faits présentés ne me convainquent pas de la nécessité d'un service secret aussi considérable que celui proposé. Le Canada n'est pas une puissance mondiale. Nos services secrets ne peuvent avoir l'envergure de ceux des grandes puissances. Le comité devra examiner la question: cet organisme est-il nécessaire? Qu'est-ce qui nous le démontre?

Par nécessité, le projet de loi brime les droits et les libertés des Canadiens. Les forces de police civile ont une histoire très récente. La première police civile a été créée vers 1820. Ce fut la police de la grande région londonienne. Depuis cette époque, qui n'est pas très lointaine, chaque démocratie a éprouvé toutes sortes de difficultés à définir le rôle des pouvoirs de la police et aussi à les limiter pour éviter qu'elle n'empiète indûment sur les libertés civiles. Il est très difficile d'atteindre cet équilibre. A cet égard, c'est l'individu qui doit toujours avoir le bénéfice du doute. La balance de la liberté doit pencher en faveur du simple citoyen. Il n'y a pas d'autre solution. Cependant, tel n'est pas le cas dans cette mesure législative conçue pour favoriser les superfouinards. C'est un groupe de futurs agents secrets qui, étant au service du ministre, ont conçu eux-mêmes le projet de loi afin qu'il réponde à leurs besoins.

Pour reprendre leurs propres termes, la première version était un modèle Rolls Royce. Avec un véhicule semblable, ils auraient rapidement atteint leur objectif. La deuxième version, celle que nous avons sous les yeux, serait un modèle Chevrolet ou Ford capable de bien accomplir le travail. C'est un mauvais principe. On devrait plutôt remettre à ces gens-là une bonne vieille bagnole, un instrument qu'ils devraient bricoler un peu pour en tirer quelque chose. Voilà l'essentiel. Si le véhicule ne fonctionne pas, qu'ils demandent alors à modifier la loi. On ne devrait pas procéder à l'inverse, en menaçant les droits et les libertés des Canadiens qui devraient ensuite demander au Parlement de modifier la loi. Ce processus est trop long et trop de droits sont menacés.

Un orateur précédent a signalé que les États-Unis éprouvaient de grandes difficultés en dépit du fait que leur loi soit plus restreinte. Les superfouinards n'y ont pas autant de facilité que le projet à l'étude en donne aux nôtres. Permettez-moi de vous citer un article paru dans la livraison du 11 février 1984 du *Globe and Mail*. Voici le passage:

Selon le représentant Donald Edwards, président du comité de la Chambre des représentants qui scrute les activités du FBI, la définition trop large des menaces envers la sécurité nationale dans le projet canadien, ne serait jamais tolérée aux États-Unis.

● (1150)

M. Edwards, un démocrate libéral de Californie qui a déjà été un agent du FBI, a dit que le projet de loi canadien ouvre la porte à tous les abus. Il a absolument raison. Il ajoute: «Auparavant, nous laissons le FBI se livrer à des activités de ce genre, mais plus maintenant». Pourquoi devrions-nous tomber dans ce piège alors que nous avons sous les yeux l'exemple

du FBI aux États-Unis? Au lieu d'ouvrir la porte aux abus, il faut s'assurer que la loi ne permettra pas à ce service de fouler au pied les droits des Canadiens.

En ce qui concerne les libertés et les droits des citoyens, le bilan du gouvernement actuel est loin d'être reluisant. Il n'est pas nécessaire de remonter très loin dans le temps puisqu'il suffit de rappeler le recours à la loi des mesures de guerre. Cette tempête dans un verre d'eau a balayé les droits de tous les Canadiens, des droits qui avaient été péniblement acquis au fil des années. Des milliers de citoyens ont été emprisonnés au Québec, et aucun n'a été trouvé coupable. On les a incarcérés sans procès et il a fallu les relâcher tous.

Plus récemment, le Parlement a adopté des modifications à la loi électorale, je crois qu'il s'agissait du bill C-169, qui ont limité la liberté de parole au Canada. Le député de Capilano (M. Huntington) a dit hier qu'il s'excusait auprès de ses électeurs d'avoir trempé dans cette histoire. J'en fais autant. C'est un autre exemple qui démontre que, si l'on ne scrute pas attentivement les projets de loi, le gouvernement peut y glisser des mesures qui limitent les droits des citoyens. Dernièrement, il y a eu des révélations sur le cabinet du premier ministre, dont les employés ne demandent qu'à se lancer dans l'espionnage. Cela prouve qu'il faut analyser très soigneusement les répercussions de ce bill.

Des centaines de milliers de Canadiens ont vécu sous le régime de la police secrète russe, le KGB. Des centaines de milliers ont vécu dans l'Allemagne nazie et ont eu affaire aux SS. Des centaines de milliers d'autres Canadiens ont vécu sous des régimes dictatoriaux appuyés par des services secrets. Ces Canadiens sont très inquiets. Ils savent que plus un gouvernement tombe dans la dictature, plus il doit pouvoir compter sur ses services secrets. Les Canadiens sont fort inquiets de ce projet de loi, et à juste titre. Je tiens à assurer aux députés que notre parti combattra cette mesure jusqu'à ce qu'elle soit modifiée afin de protéger les droits des Canadiens.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens à poser deux ou trois questions au député qui vient de parler, tout particulièrement en sa qualité d'adjoint du porte-parole officiel de son parti en ce qui concerne le ministère du solliciteur général. La commission McDonald avait fortement recommandé l'établissement d'un comité parlementaire qui serait chargé de surveiller le fonctionnement du nouveau service de sécurité du point de vue à la fois politique et budgétaire. Le député appuie-t-il cette recommandation importante de ne pas confier le soin de surveiller le fonctionnement comme qui dirait à l'exécutif, mais d'établir un comité parlementaire chargé de surveiller ce fonctionnement?

M. Dantzer: Monsieur le Président, je reconnais que ce qui importe en l'occurrence, c'est que le service en question soit sous le contrôle du Parlement. Je trouve cette idée excellente et j'estime qu'un comité devrait l'examiner. Il se peut qu'il y en ait d'autres, mais d'après moi il est essentiel que le Parlement contrôle en dernier ressort cet organisme.